

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

*Séance ordinaire du 4 juin 2013*

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 4 juin 2013 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Madame la conseillère :** France Tanguay

**Messieurs les conseillers :** Paul Poulin  
Serge Plante  
André Turmel  
Pierre Dallaire  
Sylvain Drouin

**Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Harold Gagnon.**

**Sont également présents :**

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA;  
Le directeur général adjoint et directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, Richard Tremblay, B.Sc. T.P.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2013.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Versement d'une aide financière de 20 000 \$ à l'Éco-Parc des Etchemins pour la réfection du chalet d'accueil et l'aménagement de jeux d'eau.
  - 4.2 Actualisation des tarifs pour la rémunération/allocation de dépenses payables lors d'une élection ou d'un référendum à la Municipalité de Lac-Etchemin.
  - 4.3 Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Bécancour pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 1<sup>er</sup> avril 2009.
  - 4.4 Présentation du projet de règlement numéro 134-2013 concernant le « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Etchemin ».
  - 4.5 Adoption du règlement numéro 135-2013 édictant la périodicité de parution des éditions annuelles du journal municipal « L'Info du Lac » de la Municipalité de Lac-Etchemin.
  - 4.6 Reconduction de l'entente au sujet du programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme Accès-Logis avec la Société d'habitation du Québec et la résidence Le Tremplin et autorisation de ratification par des signataires - Période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2018.
  - 4.7 Reconduction de l'entente au sujet du programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme Accès-Logis avec la Société d'habitation du Québec et Les Résidences et Centre communautaire des Etchemins et autorisation de ratification par des signataires - Période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2018.

**5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

- 5.1 Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation de bordures de béton moulées en place - Projet route des Sommets 2013.
- 5.2 Octroi du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation de 55 tonnes d'enrobé bitumineux (rapiéçage manuel).
- 5.3 Octroi du contrat pour l'aménagement paysager - Réfection de la route des Sommets (TECQ-2010-2013).
- 5.4 Octroi du contrat pour les travaux de réparations de l'entrée de l'Édifice municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin situé au, 208, 2<sup>e</sup> Avenue.

**6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**

- 6.1 Autorisation de vente de garage collective sans l'obtention d'un certificat d'autorisation (21, 22 et 23 juin 2013).
- 6.2 Demande de dérogation mineure no. 2013-61 - M. Martin Cadoret.
- 6.3 Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi d'un avis d'infraction à M. Raynald Simard concernant l'abattage de plusieurs arbres de diamètre supérieur à 10 centimètres sans certificat d'autorisation sur le lot numéro 3 603 756 localisé dans la zone 82-V.
- 6.4 Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi d'un avis d'infraction à Ergos Lac-Etchemin inc. concernant l'entretien de son terrain situé au 311, rue Industrielle.

**7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 Confirmation et acceptation - Embauche d'étudiants pour les activités sportives, de loisirs et de camp de jour 2013.
- 7.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'organisation du "Tournoi de balle molle familial de Lac-Etchemin".
- 7.3 Confirmation de mandats et nominations - Membres du comité de suivi de la Politique culturelle.
- 7.4 Versement à consentir dans le cadre du Fonds culturel de la Politique culturelle de Lac-Etchemin

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

- 8.1 Motion de félicitations - Finalistes lacetcheminois des Prix hommage des Etchemins.
- 8.2 Motion de félicitations - Horto Verdi.
- 8.3 Motion de félicitations - Mme Andrée-Anne Caron et les finalistes lacetcheminois au Festival de musique Clermont-Pépin.

9. Approbation de la liste des comptes.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Participation à quatre (4) tournois annuels de golf.
- b) Randonnée de motos "Roulons pour la cause" au profit de la Fondation TimbrKids.

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

*«Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin.*

112-06-2013

2.

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE DALLAIRE ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

113-06-2013

3.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2013**

---

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2013 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2013, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

4.

**DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

114-06-2013

4.1

**VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 20 000 \$ À L'ÉCO-PARC DES ETCHEMINS POUR LA RÉFECTION DU CHALET D'ACCUEIL ET L'AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU**

---

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée au Conseil municipal à l'automne 2012 pour la réfection du chalet d'accueil et l'aménagement de jeux d'eau à l'Éco-Parc des Etchemins;

Considérant que le Conseil municipal a accepté de verser un montant de 20 000 \$ pour ce projet qui demande un investissement de 160 000 \$;

Considérant le dépôt d'un rapport détaillé des dépenses encourues et anticipées au bureau du directeur général en date du 27 mai 2013;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse une aide financière de 20 000 \$ à la Corporation de l'Éco-Parc des Etchemins afin de contribuer aux coûts de réfection du chalet d'accueil et l'aménagement de jeux d'eau;

QUE le conseil approuve un montant de 20 000 \$ à même l'excédent accumulé affecté "Infrastructures et immobilisations Éco-Parc" pour le paiement de cette aide financière.

***Adoptée à l'unanimité.***

115-06-2013  
4.2

**ACTUALISATION DES TARIFS POUR LA RÉMUNÉRATION /ALLOCATION  
DE DÉPENSES PAYABLES LORS D'UNE ÉLECTION OU D'UN  
RÉFÉRENDUM À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que les tarifs fixés par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) constituent une rémunération minimale payable au personnel électoral et référendaire d'une municipalité;

Considérant que les tarifs de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral provincial comme ceux de plusieurs autres municipalités diffèrent beaucoup de celui du personnel électoral de la Municipalité de Lac-Etchemin malgré le fait que les fonctions et le travail exigés sont semblables;

Considérant que les membres du Conseil municipal croient en la nécessité d'actualiser leurs tarifs de rémunération/allocation de dépenses avec ceux qui prévalent sur le marché dans un souci d'équité afin de favoriser l'embauche d'un personnel compétent rémunéré en fonction d'une prestation exigeante de travail en regard d'une élection ou un référendum municipal;

Considérant que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, établir un tarif différent de celui établi par le MAMROT et qu'aucune approbation est nécessaire dans le cas où la rémunération adoptée est supérieure à celle prévue par le tarif minimal ministériel;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin fixe les tarifs de rémunération/allocation de dépenses payables lors d'une élection ou d'un référendum municipal selon le document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier (Comité de travail du 27 mai 2013) annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

***Adoptée à l'unanimité.***

116-06-2013  
4.3

**LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE  
PRIMAIRE DU REGROUPEMENT BÉCANCOUR POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup>  
AVRIL 2008 AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2009**

---

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL-008897 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 1<sup>er</sup> avril 2009;

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance de la responsabilité civile primaire;

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 400 000.00 \$ fût mis en place

en responsabilité civile primaire et que la Municipalité de Lac-Etchemin y a investi une quote-part de 4 704 \$ représentant 1,18 % de la valeur totale du fonds;

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

##### **5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 1<sup>er</sup> avril 2009 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin demande que le reliquat de 324 678,37 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 1<sup>er</sup> avril 2009;

Considérant que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période 1<sup>er</sup> avril 2008 au 1<sup>er</sup> avril 2009;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET  
RÉSOLU :**

D'obtenir de l'assureur Lloyd's une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement de Bécancour, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 1<sup>er</sup> avril 2009;

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement de Bécancour dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

***Adoptée à l'unanimité.***

4.4 **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 134-2013 CONCERNANT LE "CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN"**

---

Madame la conseillère France Tanguay, qui a préalablement donné lors de la séance ordinaire du 7 mai dernier, un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 134-2013 concernant le « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Etchemin », fait une brève présentation dudit projet de règlement auprès de l'assistance. Elle informe les membres du conseil que ledit règlement devrait être adopté à la séance ordinaire du 2 juillet 2013.

117-06-2013  
4.5 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 135-2013 ÉDICTANT LA PÉRIODICITÉ DE PARUTION DES ÉDITIONS ANNUELLES DU JOURNAL MUNICIPAL "L'INFO DU LAC" DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le règlement numéro 135-2013 le 31 mai 2013;

Considérant que, lors de la présentation de l'avis de motion à la séance ordinaire du 7 mai 2013, une demande de dispense de la lecture, lors de l'adoption a été présentée;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir lu le règlement numéro 135-2013 et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme par la présente résolution l'adoption du règlement numéro 135-2013 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

118-06-2013  
4.6 **RECONDUCTION DE L'ENTENTE AU SUJET DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈS-LOGIS AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET LA RÉSIDENCE LE TREMPLIN ET AUTORISATION DE RATIFICATION PAR DES SIGNATAIRES - PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2013 AU 31 MARS 2018**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme son intention de reconduire pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2018, l'entente tripartite concernant le programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme Accès-Logis avec la Société d'habitation du Québec et la Résidence Le Tremplin;

QUE le maire, M. Harold Gagnon, et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soient et sont autorisés à signer ladite entente pour/et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

119-06-2013  
4.7

**RECONDUCTION DE L'ENTENTE AU SUJET DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈS-LOGIS AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET LES RÉSIDENCES ET CENTRE COMMUNAUTAIRE DES ETCHEMINS ET AUTORISATION DE RATIFICATION PAR DES SIGNATAIRES - PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2013 AU 31 MARS 2018**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme son intention de reconduire pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2018, l'entente tripartite concernant le programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme Accès-Logis avec la Société d'habitation du Québec et Les Résidences et centre communautaire des Etchemins;

QUE le maire, M. Harold Gagnon, et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soient et sont autorisés à signer ladite entente pour/et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

5.

**DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

120-06-2013  
5.1

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BORDURES DE BÉTON MOULÉES EN PLACE - PROJET ROUTE DES SOMMETS 2013**

---

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de trois (3) firmes spécialisées pour la fourniture et l'installation de bordures de béton moulées en place pour la réfection de la route des Sommets à Lac-Etchemin;

Considérant que deux (2) firmes seulement ont déposé des offres et que celles-ci sont conformes au devis soit:

<b>Compagnie</b>	<b>Prix (avec taxes) par mètre linéaire</b>
Jean Leclerc Excavation inc.	34,32 \$
G.P.C. Excavation inc.	35,06 \$

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat à la firme "Jean Leclerc Excavation inc." au montant de 34,32 \$ du mètre linéaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin octroie, à la firme "Jean-Leclerc Excavation inc." le contrat pour la fourniture et l'installation de bordures de béton moulées en place pour la réfection de la route des Sommets conformément au bordereau de soumission déposé.

***Adoptée à l'unanimité.***

121-06-2013  
5.2

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION DE 55 TONNES D'ENROBÉ BITUMINEUX (RAPIÉÇAGE MANUEL)**

---

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de firmes de la région pour la fourniture de +/- 55 tonnes de béton bitumineux pour le pavage et le rapiéçage manuel de certaines rues de la municipalité;

Considérant que des offres conformes ont été déposées par les firmes Pavages Colgan et Frères inc. et Pavage Beauce-Amiante inc.;

Considérant que, suite aux offres déposées, le DGA et directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

<b>Compagnie</b>		<b>Prix (taxes incluses et redevances)</b>
- Pavages Colgan et Frères inc.	EC-10 : avec bitume PG-58-28	253,49 \$/tonne
- Pavage Beauce-Amiante inc.	EC-10 : avec bitume PG-58-28	333,43 \$/tonne

Considérant que la firme "Pavages Colgan et Frères inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présentés;

Considérant que le DGA et directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication pour la fourniture de +/- 55 tonnes de béton bitumineux ainsi que la réalisation des travaux par la firme "Pavages Colgan et Frères inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à la firme "Pavages Colgan et Frères inc.", la fourniture, la livraison et l'installation de +/- 55 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 avec bitume PG 58-28 pour le pavage et le rapiéçage manuel de certaines rues de la municipalité, conformément aux spécifications décrites au devis, au prix de 253,49 \$/ tonne incluant les redevances carrières et sablières et les taxes.

***Adoptée à l'unanimité.***

122-06-2013  
5.3

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - RÉFECTION DE LA ROUTE DES SOMMETS (TECQ 2010-2013)**

---

Considérant l'appel d'offres par invitation demandé auprès de firmes de la région pour réaliser l'aménagement paysager pour le projet de la réfection de la route des Sommets;

Considérant que des offres conformes ont été déposées par les firmes Les Embellissement Langevin et Terrassement du Lac;

Considérant que, suite aux offres déposées, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

<b>Compagnie</b>	<b>Travaux</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
- Terrassement du Lac	Aménagement paysager	13 969, 46 \$

- Les Embellissement Langevin	Aménagement paysager	15 924,04 \$
----------------------------------	----------------------	--------------

Considérant que la firme "Terrassement du Lac" a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présentés;

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication pour l'aménagement paysager pour le projet de réfection de la route des Sommets tel que spécifiquement décrit dans le document d'appel d'offres.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE DALLAIRE ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à "Terrassement du Lac", les travaux d'aménagement paysager pour le projet de la réfection de la route des Sommets, conformément aux spécifications décrites au devis, au prix de 13 969,46 \$/ incluant les taxes.

***Adoptée à l'unanimité.***

123-06-2013  
5.4

**OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATIONS DE L'ENTRÉE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL SITUÉ AU 208, 2<sup>E</sup> AVENUE**

Considérant l'appel d'offres par invitation demandé auprès de firmes de la région pour réaliser la réfection de l'entrée de l'Édifice municipal;

Considérant que des offres conformes ont été déposées par les firmes Construction Marc Rancourt et les Constructions A. Beaudoin et fils Inc.;

Considérant que, suite aux offres déposées, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie		Prix (taxes incluses et redevances)
- Constructions A. Beaudoin et fils inc.	Réfection entrée	12 193,10 \$ Option porte : 1 739, 57 \$
- Construction Marc Rancourt	Réfection entrée	14 371,87 \$ Option porte : 1 948, 82 \$

Considérant que la firme "Construction A. Beaudoin et fils inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présentés;

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication à "Construction A. Beaudoin et fils inc." pour la réfection de l'entrée de l'Édifice municipal tel que spécifiquement décrit dans le document d'appel d'offres;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à la firme "Construction A. Beaudoin et fils inc.", les travaux de réparations de l'entrée de l'Édifice municipal situé au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, conformément aux spécifications décrites au devis, au prix de 12 193, 10 \$/ incluant les taxes et l'option porte est à exclure.

***Adoptée à l'unanimité.***

6.

**DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**

124-06-2013

6.1

**AUTORISATION DE VENTE DE GARAGE COLLECTIVE SANS L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION (21, 22 ET 23 JUIN 2013)**

---

Considérant que l'été est propice à une forte demande de permis de la part des contribuables pour la tenue de vente de garage;

Considérant que, dans la but d'éviter aux contribuables d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention dudit permis, trois (3) journées (21, 22 et 23 juin 2013) seront exceptionnellement réservées pour ce genre de vente et ce sans permis;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte par la présente résolution la tenue d'une vente de garage collective, les 21, 22 et 23 juin 2013 sur l'ensemble du territoire, sans avoir à se procurer de permis et en cas de pluie que l'activité ait lieu les 28, 29 et 30 juin 2013.

***Adoptée à l'unanimité.***

125-06-2013

6.2

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2013-61 - M. MARTIN CADORET**

---

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2013-61 soumise par M. Martin Cadoret relativement à sa propriété sise au 504, route des Sommets, à Lac-Étchemin;

Considérant que cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputée conforme la distance entre le garage privé isolé et la résidence de 1,77 mètre alors que la distance minimale prescrite est de 2 mètres en vertu de l'article 7.2.2.1 au sens du règlement de zonage numéro 62-2006;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction des articles 3.1 (*Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure*) et 3.2 (*Conditions*) du règlement numéro 66-2006 de la Municipalité de Lac-Étchemin (règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement);

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 21 mai 2013 informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée (résolution no. CCU-2013.05.63);

Considérant qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 10 mai 2013;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2013-61 soit et est approuvée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Étchemin pour les raisons suivantes :

- la distance minimale de 2 mètres entre le garage privé isolée et la résidence est impossible à respecter, et ce, tel que stipulé à l'article 7.2.2.1 du règlement de zonage numéro 62-2006. Ladite disposition cause un préjudice sérieux au requérant;
- les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;
- le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins.

***Adoptée à l'unanimité.***

6.3 **DÉPÔT AU CONSEIL MUNICIPAL À L'EFFET QU'IL A ÉTÉ INFORMÉ DE L'ENVOI D'UN AVIS D'INFRACTION À M. RAYNALD SIMARD CONCERNANT L'ABATTAGE DE PLUSIEURS ARBRES DE DIAMÈTRE SUPÉRIEUR À 10 CENTIMÈTRES SANS CERTIFICAT D'AUTORISATION SUR LE LOT NUMÉRO 3 603 756 LOCALISÉE DANS LA ZONE 82-V**

---

Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi par l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'un avis d'infraction à M. Raynald Simard concernant l'abattage de plusieurs arbres de diamètre supérieur à 10 centimètres sans certificat d'autorisation sur le lot numéro 3 603 756 contrevenant à l'article 5.1 du règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation numéro 65-2006 et à l'article 10.2.2 du règlement de zonage numéro 62-2006.

6.4 **DÉPÔT AU CONSEIL MUNICIPAL À L'EFFET QU'IL A ÉTÉ INFORMÉ DE L'ENVOI D'UN AVIS D'INFRACTION À ERGOS LAC-ETCHEMIN INC. CONCERNANT L'ENTRETIEN DE SON TERRAIN SITUÉ AU 311, RUE INDUSTRIELLE**

---

Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi par l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'un avis d'infraction à Ergos Lac-Etchemin inc. concernant l'entretien de son terrain situé au 311, rue Industrielle contrevenant à l'article 10.1.6 du règlement de zonage numéro 62-2006.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

126-06-2013  
7.1 **CONFIRMATION ET ACCEPTATION - EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES, DE LOISIRS ET DE CAMP DE JOUR - ANNÉE 2013**

---

Considérant que le responsable de l'animation loisirs a procédé par voie de concours afin d'effectuer l'embauche d'étudiants pour les activités sportives, de loisirs et de camp de jour pour la prochaine saison;

Considérant qu'il y a eu plusieurs candidatures reçues;

Considérant qu'après entrevues avec les candidats(es) afin de procéder à leur évaluation, le responsable de l'animation loisirs (accompagné du responsable du camp de jour) recommande l'engagement des personnes retenues suite au processus de sélection;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte l'embauche des candidats (tes) sélectionnés (es) pour la saison 2013, aux postes suivants, à savoir :

Directrice du camp de jour :	Gabrielle Nadeau
Service de garde :	Élisa Leblond-Fortin et Marc-Olivier Roy
Maternelle :	Mélanie Beaudoin et Guillaume Couture
1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> :	Véronique Tanguay
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> :	Yannick H.-Laflamme et Louis-Pierre Chabot
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> :	Jessie Tanguay et Alex Drouin-Provençal
Aide monitrice :	À déterminer
Activités sportives :	À déterminer
Arts visuels et culture :	À déterminer
Balle molle :	A déterminer.

***Adoptée à l'unanimité.***

127-06-2013  
7.2

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN ET L'ORGANISATION DU "TOURNOI DE BALLE MOLLE FAMILIAL DE LAC-ETCHEMIN"**

---

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin et les responsables de l'organisation du "Tournoi de balle molle familial de Lac-Etchemin" ont convenu de la signature d'un protocole d'entente relativement à la tenue de cet événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les conditions incluses dans le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'organisation du "Tournoi de balle molle familial";

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse une contribution financière maximale de 1 200 \$ sur présentation de pièces justificatives et selon les termes prévus au protocole;

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente proposé.

***Adoptée à l'unanimité.***

128-06-2013  
7.3

**CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du comité de suivi de la Politique culturelle ainsi que la durée de leur mandat :

**Membres d'office :**

M. André Turmel, conseiller municipal  
(Agit comme président (article 11))

M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire  
(Agit comme personne-ressource et secrétaire (article 9 & 10))

**Représentants de la population :**

Siège no.1	Mme Lilianne Lafontaine	(juin 2013 à mai 2015)
Siège no.2	M. Michel Vachon	(juin 2013 à mai 2014)
Siège no.3	Mme Emmanuelle Breton	(juin 2013 à mai 2015)

Siège no.4 M. Louis Dion (juin 2013 à mai 2014)  
Siège no.5 Mme Andrée Langlois (juin 2013 à mai 2015).

***Adoptée à l'unanimité.***

129-06-2013  
7.4

**VERSEMENT À CONSENTIR DANS LE CADRE DU FONDS CULTUREL DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que le Fonds culturel vise à favoriser l'émergence de projets innovants de la part d'artistes et d'artisans de Lac-Etchemin;

Considérant que le comité de sélection mandaté pour l'évaluation des demandes, a étudié les projets déposés : "Camp Maxi Art" présenté par le Moulin La Lorraine, projet de "mise en valeur du travail d'une artiste" par l'artiste Emmanuelle Breton et "Rencontres" de l'artiste professionnel Claude Bouchard;

Considérant que lesdits projets répondent aux exigences du Fonds qui seront inscrites dans un protocole d'entente à intervenir entre la municipalité et chacun des promoteurs des projets;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications, partenaire du Fonds, a participé à l'évaluation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal verse une subvention maximale de 600 \$ au Moulin La Lorraine pour le projet "Camp Maxi Art", un montant de 2 500 \$ pour le projet de "mise en valeur du travail d'une artiste" d'Emmanuelle Breton et un montant de 1 500 \$ pour le projet "Rencontres" à l'artiste professionnel Claude Bouchard, conditionnel à une entente intervenue entre les promoteurs et le service des loisirs et selon les conditions inscrites au Fonds pour les trois (3) projets;

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente à intervenir entre les deux (2) parties.

***Adoptée à l'unanimité.***

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - FINALISTES LACETCHEMINOIS DES PRIX HOMMAGE DES ETCHEMINS**

---

Monsieur le conseiller Serge Plante présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur des finalistes lacetcheminois de la troisième remise des Prix hommage des Etchemins qui a eu lieu le samedi 25 mai dernier au Manoir Lac-Etchemin.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Etchemin, le maire et les membres du Conseil municipal tiennent à féliciter plus particulièrement chacun des finalistes suivants :

- Rébecca Malette (Distinction jeunesse);
- Sabrina Lamontagne (jeune notaire, lauréate de la catégorie «jeune entrepreneure»);
- Le Groupe d'entraide l'Éveil, a remporté le titre d'organisme de l'année;
- Le Club de golf Lac-Etchemin a remporté la statuette attribuée au meilleur attrait touristique;

- Horto Verdi de Lac-Etchemin, à titre d'entreprise par excellence du secteur primaire;
- Le Manoir Lac-Etchemin, à titre d'entreprise par excellence du secteur tertiaire.

---

Harold Gagnon  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.2

---

**MOTION DE FÉLICITATIONS - HORTOVERDI**

---

Monsieur le conseiller André Turmel présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de l'entreprise Horto Verdi qui a récemment remporté un prix Prestige lors du plus récent gala des Jarrets de la Beauce qui s'est tenu le 27 avril dernier à Saint-Georges.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Etchemin, le maire et les membres du Conseil municipal félicitent Mme Colombe Grégoire de Lac-Etchemin qui était sur place pour recevoir le trophée remis à l'entreprise lauréate du volet "Entreprise agricole" en compagnie de ses collègues Christian St-Pierre, Andrée-Anne St-Pierre et Maxime Parent.

---

Harold Gagnon  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.3

---

**MOTION DE FÉLICITATIONS - MME ANDRÉE-ANNE CARON ET LES FINALISTES LACETCHEMINOIS AU FESTIVAL DE MUSIQUE CLERMONT-PÉPIN**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Drouin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de Mme Andrée-Anne Caron pour sa qualité d'enseignement musical et son dévouement auprès des jeunes qui pratiquent la musique et le chant. Lors du Festival de musique Clermont-Pépin de Saint-Georges au mois de mai dernier, plusieurs de ses élèves ont offert une belle performance dont les finalistes suivants :

- Gabrielle Vincent (Piano 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années);
- Maude Lachance-Plante (Piano 6<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> degré et Groupe piano);
- Rose Loïselle (Violon intermédiaire et avancé);
- Antoine Rodrigue (Privé, instruments variés);
- Loik Mimault (Violon débutant);
- Stéphanie Cloutier (Piano populaire);
- Anthony Vacchio (Piano 9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> année).

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Etchemin, le maire et les membres du Conseil municipal tiennent à féliciter Mme Caron et plus particulièrement chacun des finalistes.

---

Harold Gagnon  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.4

**MOTION DE FÉLICITATIONS - M. LAURENT RHEAULT, RÉCIPIENDAIRE  
DU PRIX MÉRITE COMAQ 2013**

---

Madame la conseillère France Tanguay présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général et secrétaire-trésorier qui a reçu le prestigieux Mérite COMAQ 2013, attestant de son parcours et de son engagement exceptionnels au sein de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec.

Le Mérite COMAQ est décerné chaque année, depuis plus de 25 ans, à un membre s'étant distingué au sein de la Corporation et tout au long de sa carrière municipale.

---

Harold Gagnon  
Maire

---

Richard Tremblay  
DGA

130-06-2013  
9.

**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ DE  
LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les comptes payables pour la somme de 416 124,14 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée "Journal des achats en lot" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin entérine les comptes payés pour la somme de 87 969,16 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée "Liste sélective venant de l'historique des chèques et des prélèvements".

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes ci-haut décrits.

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

***Adoptée à l'unanimité.***

10.

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

---

**13 mai 2013**

Remerciements de la part de la direction de l'école Notre-Dame pour la collaboration de la Municipalité de Lac-Etchemin lors de la marche de la santé dans les rues, le vendredi 10 mai 2013. Le soutien technique apporté fut très apprécié car il permet la réalisation d'activités qui ne pourraient avoir lieu sans l'appui de la municipalité.

---

---

**23 mai 2013**

Remerciements de la part de l'organisatrice, Mme Mélanie Breton et de la coordonnatrice du projet "À petit pas...0-5 ans" Mme Annick Vallières, pour le prêt gratuitement, le dimanche 19 mai dernier, de la salle du Centre des arts et de la culture pour la tenue du premier Bébé-Bazar qui a connu un beau succès. L'évènement se répétera l'an prochain et espère la participation de la municipalité à nouveau.

---

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

131-06-2013  
11.1-a) **PARTICIPATION À QUATRE (4) TOURNOIS ANNUELS DE GOLF**

Considérant que lesdites demandes répondent aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat du nombre de billets suivants à titre de contribution financière :

- Classique Desjardins (4 billets);
- Omnium Marie-Michèle Gagnon (4 billets);
- Classique des partenaires (4 billets);
- Le 150<sup>e</sup> de 2017 (4 billets).

132-06-2013  
11.1-b) **RANDONNÉE DE MOTOS "ROULONS POUR LA CAUSE" AU PROFIT DE LA FONDATION TIMBRKIDS**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin autorise le versement d'une aide financière au montant de 75 \$ aux organisateurs de la randonnée de motos "Roulons pour la cause" au profit de la "Fondation Timbrkids".

***Adoptée à l'unanimité.***

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. le maire commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Serge Plante propose que la présente séance soit levée.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER